

## **Compte rendu**

**Table de travail de l'Alliance pour la création d'une réserve naturelle dans le parc du Mont-Bellevue**

**Mercredi 22 avril 2020 de 18 h 30 à 20 h 55**

**Lieu : Plateforme Microsoft Teams**

---

**Note :** Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

Sont présents :

### **Membres de l'Alliance<sup>1</sup> :**

Martin Gagnon, Association citoyenne des espaces verts de Sherbrooke (ACEVS)

Ryan Litowski, Collège du Mont-Ste-Anne

Luc Dugal, Dalbix

Claude Gingras, usager

Marie-Pierre Morel, usagère

Bertrand Thibault, usager

Éric Cormier, usager

Élizabeth Bélanger, résidente du secteur Lalement

Véronique Turcotte, École secondaire Le Triolet

### **Personnes-ressources :**

Nadia Fredette, Sentiers de l'Estrie

Paul Matte, Sentiers Sherbrooke

### **Représentants du Regroupement du parc du Mont-Bellevue (RPMB) :**

Arnold Ross, président

Stéphanie Roy, directrice générale

Mélanie Drouin, adjointe administrative

### **Représentants des propriétaires**

Véronique Bisailon, Université de Sherbrooke

Patrice Cordeau, Université de Sherbrooke

Ingrid Dubuc, Ville de Sherbrooke

Nathalie Bourgeois, Ville de Sherbrooke

Annie Fréchette, Ville de Sherbrooke

Johann Dumont-Baron, Ville de Sherbrooke

Absent :

Benoît Théberge, Directeur de projet, Transfert Environnement et Société

---

<sup>1</sup> L'Alliance est une instance créée en décembre 2018 par les propriétaires du parc du Mont-Bellevue et qui regroupe autour d'une même table des citoyens et des représentants de divers secteurs intéressés à prendre part aux discussions dans le cadre du projet de réserve naturelle prévu sur ce territoire.

## 1. Accueil et rappel de l'objectif de la rencontre

M. Arnold Ross explique qu'il animera à nouveau la rencontre en l'absence de Benoît Thériage. Transfert Environnement et Société ont dû suspendre leurs activités en raison des mesures de confinement adoptées par le gouvernement provincial. Il souligne la présence d'un nouveau membre, Véronique Turcotte, représentant de l'école secondaire Le Triolet, en remplacement de François Lapointe. Il rappelle également que l'objectif principal de cette rencontre est de valider les propositions et les recommandations du groupe de travail pédestre (GTP) et du groupe de travail vélo (GTV). Il fait également un rappel quant à la composition de ceux-ci.

	Groupe de travail pédestre	Groupe de travail vélo
Coordonnateurs	Véronique Bisailon (UdeS) Nathalie Bourgeois (VdeS)	Patrice Cordeau (UdeS) Nathalie Bourgeois (VdeS)
Organisme Usager / Expert	Nadia Fredette (Les Sentiers de l'Estrie) Claude Cinq-Mars (ACEVS) En remplacement de Martin Gagnon	Paul Matte (Sentiers Sherbrooke) Luc Dugal (Dalbix)
Expert en opération	Johann Dumont-Baron (VdeS)	Johann Dumont-Baron (VdeS)
Expert en environnement	Jean-Philippe Boyer (VdeS)	Jean-Philippe Boyer (VdeS)
Représentante de la division des sports	Annie Fréchette (VdeS)	Annie Fréchette (VdeS)
Invité ou autre membre (au besoin)		Ryan Litowski (CMSA)

## 2. Validation des comptes rendus du 12 février 2020 et du 25 mars 2020

Mme Mélanie Drouin explique que les comptes rendus ont déjà fait l'objet d'une révision par les membres par courriel, mais elle souhaite officialiser leur adoption dans le but de les mettre en ligne.

## 3. Présentation de la proposition et des recommandations du groupe de travail pédestre (GTP)

Mme Nathalie Bourgeois présente d'abord comment la proposition du GTP pour les sentiers pédestres à conserver, à réaménager ou à fermer s'inscrit dans les critères des propriétaires et de la table de travail de l'Alliance.<sup>2</sup>

Des précisions sont apportées sur la séquence de travail des deux groupes à la suite de la question d'un membre. Il y a d'abord eu une rencontre du GTV pour travailler sur un deuxième scénario de corridor pour le sentier de liaison. Lors de la rencontre du 25 mars 2020, les propriétaires avaient mentionné cette ouverture en raison de l'insatisfaction manifestée par une partie des membres de la table de travail pour le premier scénario (à l'extérieur du sentier multifonctionnel) lors de la rencontre du 12 février 2020. Le deuxième scénario a été transmis au GTP qui a ensuite travaillé sur la proposition de sentiers pédestres à conserver, à réaménager et à fermer. Une deuxième rencontre du GTV a suivi pour faire l'évaluation des deux scénarios en fonction des critères des propriétaires et de la table de travail de l'Alliance.

Mme Véronique Bisailon présente ensuite à l'aide d'une carte<sup>2</sup> la proposition de sentiers à conserver, à réaménager et à fermer du GTP. Sur la carte, il est proposé que les éléments en vert soient conservés, les

---

<sup>2</sup> Les comptes rendus complets des rencontres des groupes de travail (GTP et GTV), ainsi que les analyses selon les critères et les cartes présentées lors de la rencontre ont été transmis aux membres à l'avance et sont disponibles en ligne dans les documents de référence de la rencontre.

éléments en rouge soient fermés et qu'il y ait une validation sur le terrain pour les éléments en bleu. Elle souligne aussi que le GTP recommande également qu'un mandat soit octroyé à un expert pour effectuer la validation terrain de la proposition, estimer les coûts relatifs aux travaux d'aménagement et produire un plan d'entretien des sentiers pédestres sur le long terme. Pour l'instant, il n'y pas de démarche qui ont été faite pour l'octroi du mandat. À la suite cette rencontre, ce sera Jean-Philippe Boyer du Bureau de l'environnement de la Ville de Sherbrooke qui sera responsable de cette partie du dossier.

#### **4. Présentation de la proposition et des recommandations du groupe de travail vélo (GTV)**

M. Patrice Cordeau présente d'abord les deux scénarios qui ont fait l'objet d'une analyse par le GTV. Le corridor no. 1 est celui présenté à la table de travail de l'Alliance le 12 février 2020 et il est situé à l'extérieur du sentier multifonctionnel. Il s'agit d'un scénario où la séparation des usages est évidente, mais où il y a très peu de réutilisation de sentiers existants et qui nécessite des interventions dans des milieux sensibles, dont des cours d'eau et des milieux humides. Le corridor no. 2 passe quant à lui dans la partie centrale du secteur J.-S.-Bourque, mais tout de même en périphérie dans un souci de séparation des usages. Il s'agit d'un scénario où la réutilisation de sentiers est plus importante et où les milieux fragiles sont évités.

Il rappelle que le GTP et le GTV sont des organes de concertation qui visent à arriver aux meilleures solutions possibles dans un contexte de cohabitation et de création d'une réserve naturelle. Il rappelle que les propriétaires ont le désir qu'il y ait des actions concrètes sur le terrain dès l'été 2020.

Mme Nathalie Bourgeois poursuit en présentant l'analyse des deux scénarios par rapport aux critères des propriétaires et de la table de travail de l'Alliance<sup>2</sup>. Elle met particulièrement l'emphase sur les éléments qui distinguent les deux scénarios.

M. Patrice Cordeau explique ensuite que le GTV recommande le scénario no. 2 pour les raisons suivantes :

- Ce scénario est considéré comme plus écologique puisqu'il réutilise des sentiers existants et qu'il évite les milieux fragiles tels les cours d'eau et les milieux humides. Il s'agit aussi d'un secteur qui se draine mieux.
- Avec un tracé bien pensé, le sentier sera accessible à une grande majorité d'usagers de manière sécuritaire, notamment la clientèle des écoles.
- Du point de vue de la pratique du vélo de montagne, ce scénario est une offre plus intéressante, notamment à cause du dénivelé plus important. Les membres du GTV suggèrent qu'un sentier plus intéressant et bien pensé aidera à contenir les débordements des usagers vers des sentiers illicites.

Le GTV prévoit faire une visite terrain afin de clarifier certains éléments qui permettront de mieux définir le mandat qui sera octroyé à un expert dans le but de préciser le tracé, les travaux d'aménagement à venir et les coûts reliés.

Il est aussi précisé que l'objectif du sentier de liaison est de relier le réseau actuel de vélo de montagne du secteur du mont Bellevue au futur site alternatif de vélo de montagne qui sera situé derrière le centre sportif de l'Université de Sherbrooke et sur les terrains du Collège du Mont-Ste-Anne. Le site alternatif sera accessible par le sentier de liaison, ainsi que par un accès derrière le centre sportif de l'Université de Sherbrooke.

Il rappelle aussi que les usagers de l'École secondaire Le Triolet pourront accéder au campus de l'Université de Sherbrooke de manière sécuritaire par une nouvelle piste cyclable traversant le Parc Innovation qui sera en fonction dès l'été 2020, ainsi qu'une traverse piétonnière sur le Chemin Ste-Catherine.

## 5. Validation des propositions et recommandations des deux groupes de travail

Pour la partie de validation, M. Arnold Ross invite d'abord les participants des deux groupes de travail à s'exprimer et à valider que ce qui a été présenté est bien représentatif des discussions ayant eu lieu respectivement.

Les membres de la table de travail de l'Alliance qui ont participé au GTV évoquent que ce qui a été présenté est conforme aux discussions. Ils réitèrent qu'effectivement le scénario no.2 est préférable selon eux, entre autres, parce que c'est un secteur bien drainé et qu'il sera facile d'y faire un bon aménagement, sans affecter les milieux fragiles. Ils expliquent aussi qu'en longeant les courbes de niveau, il sera possible d'y faire un sentier accessible à une majorité d'usagers. Selon eux, les usagers préféreront le scénario no. 2 même s'il offre environ la moitié de la distance. Cependant, ce scénario répond tout à fait à l'objectif de liaison entre le réseau actuel et celui à venir.

Les membres de la table de travail de l'Alliance qui ont participé au GTP trouvent également que la présentation est conforme aux discussions. Une précision est apportée sur l'importance de la validation terrain afin que le réseau pédestre soit conforme aux paramètres d'aménagement durable. Aussi, l'objectif de mettre en valeur les éléments intéressants du milieu est également soulignée, en particulier dans un contexte de réserve naturelle.

M. Arnold Ross invite maintenant tous les membres à se joindre à la discussion. Il suggère deux questions pour orienter la discussion :

1. Les solutions proposées répondent-elles aux critères?
2. Est-ce que vous êtes à l'aise / capables de vivre avec les propositions des groupes de travail.

Un membre représentant les usagers pédestres indique qu'il est satisfait avec le travail effectué par le GTP. Toutefois, il croit que le réseau pédestre devrait permettre de mettre davantage en valeur la réserve naturelle, notamment par la mise sur pied d'un centre d'interprétation. Au-delà du réseau pédestre, des infrastructures d'accueil (abri en cas de pluie, tables à pique-nique, installations sanitaires au stationnement Dunant, endroits forum pour l'interprétation) seraient requises, selon lui. Il mentionne également qu'il faut minimiser les développements futurs dans le secteur du mont J.-S.-Bourque, particulièrement dans un contexte de réserve naturelle. En réponse au membre, Mme Véronique Bisailon, Mme Ingrid Dubuc et M. Patrice Cordeau expliquent qu'il est très important pour l'Université de Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke de mettre en valeur la réserve naturelle. Il y a des discussions en cours avec le Regroupement du parc du Mont-Bellevue pour qu'il assure la partie d'éducation et de sensibilisation relative à la réserve naturelle. Selon eux, il est important de conserver une partie du réseau pédestre dans le contexte urbain et l'achalandage important du parc. Toutefois, il faut le repenser pour qu'il soit suffisamment intéressant et ainsi éviter les débordements vers des sentiers illicites. Des travaux sont également en cours pour bâtir un plan de financement pour la réserve naturelle qui permettrait de soutenir, entre autres, la mission d'éducation et de sensibilisation. Une réflexion est aussi en cours sur la faisabilité d'ajouter des infrastructures connexes à la réserve naturelle dans le but de répondre au besoin des citoyens.

Un membre propose de comparer les propositions avec d'autres réserves naturelles sur le territoire québécois. En comparaison, il croit qu'au final il y aura globalement (vélo et pédestre) trop de sentiers dans le parc du Mont-Bellevue, dans un contexte de réserve naturelle. En réponse, Mme Véronique Bisailon explique que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) n'a pas de réponses claires par rapport à la densité acceptable des aménagements en contexte de réserve naturelle. La règle du pouce serait qu'au moins 50 % du territoire de la réserve soit non perturbé, mais les sentiers rustiques ne sont

pas nécessairement considérés dans le calcul. Elle croit qu'il ne faut pas oublier que le parc du Mont-Bellevue se situe en plein cœur d'une ville de plus de 160 000 habitants et que cela devra être mis de l'avant et pris en compte dans les négociations avec le MELCC.

Un membre se questionne sur la faisabilité de faire un sentier accessible à la majorité des usagers dans le scénario no. 2. Il croit que les pentes sont trop fortes et que de nombreux lacets seront nécessaires pour réussir à monter. Il s'inquiète que le tracé soit très long et qu'il occupe très largement le corridor proposé, peut-être même au-delà. Également, si la descente est trop abrupte, il s'inquiète de la vitesse des cyclistes et de la sécurité. Il croit que le réseau de vélo de montagne au parc du Mont-Bellevue devrait s'adresser en priorité aux familles et qu'il faudrait éviter les sentiers de niveau expert. En réponse, un membre se demande si de se questionner sur la vocation du parc du Mont-Bellevue et ses grandes orientations relève du mandat de la table de travail. Un autre membre indique qu'un sentier expert n'est pas nécessairement un sentier rapide, mais plutôt un sentier qui implique des éléments techniques comme des sauts qui requiert plus d'habiletés techniques de la part du cycliste. Il indique que le réseau actuel au parc du Mont-Bellevue est accessible à tous les niveaux de cyclistes de débutant à expert, en admettant que l'utilisateur à un vélo conçu pour les sentiers de vélo de montagne. MM. Johann Dumont-Baron et Patrice Cordeau réitèrent également que l'accessibilité demeure un engagement prioritaire et qu'elle sera possible par des aménagements adéquats sur le terrain. Aussi, le projet de réserve naturelle permet justement de consolider la vocation des différents secteurs du parc.

Un membre indique que selon les propositions des groupes de travail, dans le secteur du sommet du mont J.-S.-Bourque et de l'antenne, il y aura une proximité entre les usagers pédestres et vélo. Il mentionne qu'il sera important de bien réfléchir à la configuration des sentiers, dans ce secteur en particulier, pour assurer une saine cohabitation.

Un membre félicite, tant le GTP que le GTV, pour le travail d'analyse selon les critères. Cela avait été demandé à plusieurs reprises par la table de travail. Selon lui, cet exercice apporte beaucoup de positif à la démarche et aidera grandement à obtenir l'adhésion des usagers, ainsi qu'à promouvoir les propositions.

Un membre exprime une inquiétude à ce que l'intégrité écologique du cœur de la zone protégée soit plus menacé par le scénario no. 2. Il croit qu'en permettant le passage des vélos à l'intérieur du sentier multifonctionnel, le risque de délinquance est accru. Il demande si ce risque a été évalué par le GTV. En réponse, M. Patrice Cordeau explique que cela a été effectivement discuté par le GTV. Depuis la signature de l'Alliance à l'automne 2018, l'hypothèse demeure qu'un sentier intéressant pour les cyclistes (de type signature) améliorerait les probabilités de contenir la délinquance. Les propriétaires travaillent également avec les groupes représentant les cyclistes afin que ceux-ci soient des ambassadeurs de la réserve naturelle et participent à promouvoir les bonnes pratiques auprès de leurs membres. Selon lui, il est prioritaire de poser des actions concertées pour freiner la prolifération des sentiers illicites dans le secteur du mont J.-S.-Bourque. Mme Ingrid Dubuc complète en indiquant que des mesures pour assurer une plus grande présence terrain sont prévues dès le printemps 2020. Il faudra voir comment elles se déploieront dans le contexte de la pandémie.

Un expert mentionne que pour le vélo la proposition est sous forme de corridor et non d'un tracé précis. Il souhaite qu'il y ait aussi de l'ouverture à modifier les tracés des sentiers pédestres existants, si cela permet de se conformer aux paramètres d'aménagement durable.

À la lumière d'une question, M. Johann Dumont-Baron explique que des aménagements particuliers pourront être proposés afin que les intersections entre le corridor du scénario no. 2 et le sentier multifonctionnel soient sécuritaires (signalisation, chicanes, éviter les angles morts, etc.).

Un membre souligne aussi la présence de grives des bois dans le corridor du scénario no. 2. Mme Mélanie Drouin, indique que des validations terrain du point de vue écologique et des espèces à statut sont également prévues par le Bureau de l'environnement de la Ville de Sherbrooke.

Pour conclure, M. Arnold Ross revient sur les deux questions qui ont servi de prémisse à la discussion. Il souhaite avoir plus directement des réponses. Finalement, l'ensemble des membres sauf un, répondent par l'affirmative aux deux questions, en prenant toutefois en compte les préoccupations exprimées lors de la rencontre.

Le membre en désaccord considère que le corridor no. 1 serait une meilleure proposition pour protéger le cœur du secteur du mont J.-S.-Bourque et assurer la sécurité des usagers pédestres. En réponse, Mme Véronique Bisailon indique que les propriétaires ont demandé l'avis de l'organisme de conservation Corridor Appalachien par rapport aux deux scénarios proposés. Cet organisme est d'avis que d'un point de vue de la protection du milieu naturel, notamment par la réutilisation des sentiers existants, le scénario no. 2 apparaît préférable. Le membre, pour sa part, ne croit pas que les sentiers existants pourront être réutilisés en raison des fortes pentes. Pour ce qui est de la séparation des usages et du contrôle de la délinquance, ce sera un défi collectif. Cependant, on peut espérer qu'une meilleure adhésion aidera à ce que les usagers se conforment. Il serait important que les groupes de travail se questionnent tout de même sur ce qui pourra être fait advenant qu'il y ait encore de la délinquance, peu importe le scénario retenu.

Un membre propose également un troisième scénario pour un sentier de liaison, soit l'utilisation d'une portion seulement du scénario no. 1. Il s'agit de la portion du côté de l'Université de Sherbrooke derrière le Studio de création qui ne comporte pas de milieu fragile. M. Patrice Cordeau explique que l'Université de Sherbrooke à créer à l'été 2019 une nouvelle piste cyclable entre l'entrée du parc du Mont-Bellevue sur le campus et le Studio de création et que cela pourra éventuellement devenir une autre porte d'entrée vers le site alternatif de vélo de montagne. Pour l'institution ce ne serait pas cohérent de faire un nouveau sentier parallèle à cette piste cyclable dans le parc du Mont-Bellevue, tel que suggéré.

Comme le mandat de la table de travail de l'Alliance s'achève, un membre souhaite connaître l'appréciation de la démarche de concertation de la part des propriétaires. Mme Ingrid Dubuc résume en disant : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin! » M. Patrice Cordeau souligne que les membres, comme les propriétaires, peuvent avoir un grand sentiment de fierté par rapport au chemin parcouru.

## **6. Prochaines étapes et mot de la fin**

Dans le contexte de la Covid-19, la Ville de Sherbrooke est en constante adaptation quant aux actions qui seront envisageables sur le terrain pour l'été 2020 et elle suite de près la situation. En avril, une rencontre du comité conjoint est prévue pour transmettre les recommandations de la table de travail, ainsi qu'une visite terrain du GTV et l'octroi du mandat pour le dossier du pédestre. En mai, l'octroi du mandat pour le vélo est prévu, ainsi que le début des mandats sur le terrain, l'arrivée d'un nouveau stagiaire et une présentation au conseil municipal du 19 mai sur l'avancement des travaux en lien avec la réserve naturelle. M. Arnold Ross rappelle également que les documents partagés en prévision de la rencontre demeurent confidentiels jusqu'à la tenue du conseil municipal. En juin, une rencontre de la table de travail sur le thème de l'information, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que pour faire le bilan de la démarche est prévue. Finalement, la mise à jour du plan d'infrastructure, ainsi que son dépôt au MELCC sont aussi prévus en juin.

Mme Véronique Bisailon souligne aussi qu'une présentation commentée sur le programme de suivi de l'intégrité écologique sera partagé avec les membres de la table de travail. Certains indicateurs seront déjà mis en application dès l'été 2020.

## **LISTE DES RECOMMANDATIONS ET DES SUIVIS**

Les actions de suivi sous la responsabilité du RPMB :

- Faire valider le compte rendu de la rencontre par les membres et le remettre aux propriétaires.
- Mettre en ligne :
  - La présentation de la rencontre et les documents de référence
  - Le compte rendu de la rencontre une fois validé par les membres
- Planifier une rencontre de la table de travail sur le thème de la surveillance et de la sensibilisation.

Les actions de suivi sous la responsabilité des propriétaires :

- Rapporter les recommandations de la table de travail au comité conjoint.
- Octroyer les mandats pour la validation terrain pour le vélo et le piéton.